

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Orientations départementales FDVA 2 fonctionnement innovation 2023 - Meurthe et Moselle

Afin de tenir compte de la situation associative du département, des attentes exprimées par le Mouvement associatif et les fédérations associatives, ainsi que par les collectivités locales, cette annexe départementale vise à compléter ou préciser l'appel à projet porté par la région académique du Grand Est.

Ces précisions sont à entendre comme des orientations complémentaires afin de pouvoir prioriser ou hiérarchiser les demandes, sans revenir sur les critères d'éligibilité et de recevabilité figurant dans l'appel à projet régional.

1) Soutien aux projets et au fonctionnement des petites associations

Feront l'objet d'une priorisation favorable :

- Les associations (pour le fonctionnement global) ou les projets visant à favoriser le redémarrage des activités et du bénévolat suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19.
- Les associations (pour le fonctionnement global) ou les projets n'ayant pas été soutenus en 2022 par le FDVA
- Les associations (pour le fonctionnement global) ou les projets impactant un territoire présentant soit des caractéristiques socio-économiques défavorables (ex QPV, ZRR), soit connaissant une démographie ou une vitalité associative fragiles.

Les associations, notamment celles employant moins de 2 ETP, sont invitées à présenter de préférence une demande de soutien pour le fonctionnement / le projet global de l'association.

2) Projets contribuant à favoriser, valoriser, faciliter l'action et le développement associatif territorial

Afin de favoriser l'émergence de projets à destination des associations du territoire et notamment, il est proposé, en 2023, que les projets qui ne seraient pas déposés au titre du fonctionnement / projet global de l'association et qui répondent aux objectifs ci-dessous fassent l'objet d'une priorisation favorable.

(a) Un projet associatif ou inter-associatif, qui concourt à développer une offre d'appui et d'accompagnement aux petites associations locales et à leurs bénévoles, et participe au développement d'une dynamique territoriale, tel que la création et la mise à disposition d'outils, la mise en place d'espaces de rencontres et d'information, le maillage de lieux ressources sur le territoire, les coopérations inter-associatives

(b) Un projet associatif ou inter-associatif innovant et structurant à impact prospectif apportant, pour le territoire, une innovation sociale, environnementale ou sociétale en réponse à des besoins non couverts, une innovation économique (en termes de modèle économique ou de services non satisfaits) ou une évolution innovante de la gouvernance.

Ces projets pourront faire l'objet d'un accompagnement par le SDJES 54, en amont du dépôt des dossiers, cet accompagnement étant fortement recommandé.

Mail de contact pour toute la campagne FDVA : ce.sdjes54.vie-associative@ac-nancy-metz.fr